

<http://stsaens.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article77>



L' Education Physique et Sportive au Lycée

- Lycée -



Publication date: mercredi 16 mars 2016

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

L' EPS au LYCEE Camille Saint-Saëns



REGLES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT

Le cours est obligatoire et la présence exigée à toutes les séances. Toute absence doit être obligatoirement justifiée soit par l'intermédiaire du carnet de correspondance soit par un certificat médical pour les examens et évaluations.

Si inaptitude à l'année pour une activité ou plusieurs, fournir un certificat médical avant fin septembre.

Les installations et le matériel mis à la disposition des élèves doivent être respectés. Toute dégradation volontaire entraînera une sanction et engendrera un remboursement des frais occasionnés.



Les élèves se rendent seuls sur les installations et rentrent seuls au lycée.

LES INSTALLATIONS SPORTIVES :

- Stade SAINT EXUPERY
- Piscine BOISSIERE (île Lacroix)
- PATINOIRE (île Lacroix)
- Gymnase LENGLEN (rue de Constantine)
- Gymnase THUILLEAU (face au CHU)
- Gymnase DEVE (rue docteur Dévé)



LA PROGRAMMATION

Les activités qui peuvent être pratiquées au lycée sont : 3x500 ; natation ; acrosport ; patinage artistique ; escalade ; boxe française ; rugby ; badminton ; handball, basket- ball, musculation.



L'ASSOCIATION SPORTIVE

Dans le cadre de l'UNSS (union nationale du sport scolaire), l'association sportive du lycée Camille Saint-Saëns propose aux élèves volontaires de pratiquer un ou des sports les mercredis après-midi : Musculation/ Basketball/ Volleyball/ Cross-country

